

**Présents** : Pierre TARDIEU, Robert GASIGLIA, Stéphane LEOPOLD, Jean-Paul MANDINE, Catherine PAYAN, Philippe PAYAN, Emile GIOVANNESCHI (a donné pouvoir à Jean-Paul MANDINE), Yves PAYAN.

**Absents excusés** : Dominique PLAUT, Gilles GANTELME.

### **1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/09/2017**

Après lecture par le Maire, le procès verbal est **adopté à l'unanimité**.

### **2 – DEMANDE DE SUBVENTION - PIDA 2017-2018**

La Commune d'Entraunes a signé le 17 décembre 2002 avec le département des Alpes-Maritimes la convention relative à la mise en œuvre du P.I.D.A. pour la protection de la R.D. 2202 contre les avalanches entre Entraunes et Estenc. Un marché à bons de commandes a été notifié à l'entreprise COZZI pour un montant maximum de 86 200 € HT. Conformément à l'article 4 de la convention du 17/12/2002, le maire propose de solliciter le département pour le remboursement du montant TTC du coût total de la mise en œuvre du PIDA pour la saison 2017-2018.

**Adopté à l'unanimité**

### **3 – REFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DU PARVIS DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME DES GRACES A ESTENC – FRAT 2018**

Une partie importante du mur de soutènement du parvis de la chapelle Notre-Dame de Grâces à Estenc s'est effondrée l'hiver dernier. Pour un montant de 20 000 euros HT, le Maire présente au conseil le projet de réfection de la totalité du mur qui comprend :

- le démontage du mur effondré
- sa reconstruction avec les matériaux issus de la démolition selon les techniques patrimoniales liées aux ouvrages en pierres sèches
- le nivellement des abords du mur (chemin communal et parvis de la chapelle).

Le Maire propose de solliciter un financement de la région PACA dans le cadre du Fond Régional d'Aménagement du Territoire 2018 à hauteur de 12 000 euros.

**Adopté à l'unanimité**

### **4 – CONVENTION D'APPLICATION DE LA CHARTE DU PNM POUR LA PERIODE 2018-2020**

La convention d'application de la charte du Parc national du Mercantour pour la période 2015-2017 est arrivée à son terme. La totalité des actions prévues ont été réalisées conformément au calendrier annoncé. Ces conventions sont destinées à organiser le partenariat de l'établissement public du Parc national du Mercantour avec la commune et à identifier les projets prioritaires que les signataires envisagent de conduire ensemble pour la période à venir.

Le projet de convention pour la période 2018-2020 met en avant deux axes de coopération principaux :

- la valorisation (entretien et communication) des infrastructures d'accueil écotouristique
- la restructuration des pâturages communaux et de leurs équipements liés.

Sous réserve de l'approbation par le conseil d'administration du Parc national du Mercantour, le Maire invite le conseil à se prononcer sur l'adoption de la convention et propose de se porter garant de son suivi.

**Adopté à l'unanimité**

## **5 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL N°1**

La décision modificative n°1 au budget général de la commune représente un montant global de crédits supplémentaires en dépenses et en recettes de + 24 000, 00 € qui se répartissent ainsi :

-	Section de fonctionnement :	+	12 000, 00 €
-	Section d'investissement :	+	12 000, 00 €

**Adopté à l'unanimité**

## **6 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT N°2 VIREMENTS DE CREDITS**

La décision modificative n°2 au budget eau et assainissement concerne uniquement la section d'investissement. Sans augmentation de budget, il s'agit de virer des crédits de compte à compte uniquement en dépenses.

**Adopté à l'unanimité**

## **7 – CADEAUX DE FIN D'ANNEE**

A l'occasion des fêtes de Noël, le Maire propose que soit alloué, un cadeau de fin d'année sous la forme de chèques multi-enseignes « CADHOC » aux agents titulaires, stagiaires ou non titulaires travaillant à l'année pour la commune.

**Adopté à l'unanimité**

## **8 - CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION – MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT**

Le Maire rappelle la délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2016 approuvant l'avant-projet de construction de la station d'épuration et des réseaux d'eaux usées associées pour un montant prévisionnel global de 767 563,48 € HT. Ce dossier a obtenu les financements de l'agence de l'eau et du département pour un montant de 437 969 € (soit 57% du montant HT du projet). Afin de compléter le financement, il propose de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2018 pour un montant de 153 512,70 € (soit 20% du montant HT du projet).

**Adopté à l'unanimité**

## **9 – FORET COMMUNALE SOUMISE AU REGIME FORESTIER – COUPE DE BOIS 2018**

Le programme d'aménagement forestier de la commune d'Entraunes prévoit une coupe de bois pour l'année 2018 évaluée à 600 m<sup>3</sup>. Sur proposition de l'ONF, le conseil doit approuver l'état d'assiette, la destination et le mode de commercialisation de cette coupe afin que les parcelles martelées puissent faire l'objet d'un appel offre.

**Adopté à l'unanimité**

## **10 – REHABILITATION DE L'ORATOIRE NOTRE-DAME DE LOURDES – DEMANDE DE SUBVENTION**

L'oratoire Notre-Dame de Lourdes situé en amont du village le long du chemin communal menant à Estenc est en mauvais état. Le Maire présente un projet de réhabilitation de cet oratoire inscrit dans la valorisation d'une promenade de découverte patrimoniale reliant la chapelle Saint-Sébastien à la chapelle Saint Jean-Baptiste pour un montant total HT de 4 552,85 € qui comprend :

- le décroûtage des enduits existants,
- la réfection des enduits à la chaux,
- la réalisation d'un badigeon à la chaux pigmentée,

- la réfection des inscriptions par un peintre selon les techniques traditionnelles,
- la restauration de la grille en fer forgé,
- le remplacement de la toiture en bardeaux de mélèze,
- la fourniture et la pose d'une signalétique d'interprétation présentant l'oratoire dans le cadre de la promenade de découverte.

Ce projet peut faire l'objet d'un financement de la Région PACA dans le cadre du plan concerté de restauration et de valorisation du patrimoine « Région – Pays Vallées d'Azur-Mercantour » à hauteur de 40% de son montant total HT.

**Adopté à l'unanimité**

## **11 – PARTICIPATION COMMUNALE - FORAITS DE SKI ENFANTS SCOLARISES**

La Communauté de Communes Alpes d'Azur propose aux enfants inscrits à l'école d'Entraunes de bénéficier d'un forfait de ski saison pour la station de Valberg à 96 euros. Le Maire propose que la commune prenne en charge la moitié de ce forfait, le rendant accessible à 48 euros par enfant.

**Adopté à l'unanimité**

## **12 – POINT SUR LES TRAVAUX**

- Le bureau d'étude en charge de la station d'épuration doit fournir rapidement la version finale du dossier de consultation des entreprises, l'appel d'offre pour la réalisation des travaux aura lieu cet hiver.
- Suite aux dysfonctionnements récurrents du réseau d'égouts de Saint-Sébastien, un curage de la portion concernée a été réalisé. La partie perforée de la canalisation a été changée sous la route départementale au niveau de la Maison du Bout de ville. Le diagnostic vidéo produit lors du curage a également révélé un problème de siphon à proximité de la chapelle. Cela nécessite des travaux importants de nivellement qui feront l'objet d'un chiffrage.
- Le projet de réhabilitation de l'entrée sud du village a obtenu les financements régionaux sollicités. La consultation des entreprises aura lieu cet hiver.
- Le reliquat de l'enveloppe attribuée à la commune pour son programme de voirie 2017 a permis de financer la fourniture des glissières du garage communal.
- Les glissières au bas de la piste du Serre ont été posées.
- Le département a achevé les travaux du Ravin du Brec cet automne et la consultation des entreprises pour la rénovation du Pont du diable à Estenc se fera cet hiver pour des travaux au printemps 2018.
- Les travaux de rénovation de la chapelle de la Trinité sont achevés.
- Les financements pour le projet de construction d'une nouvelle cabane pastorale sur le pâturage du Lausson ont été accordés.
- Un projet de mise en place de paravalanches au niveau de Saint-Roch pour sécuriser une nouvelle DZ en amont du village qui faciliterait et réduirait les coûts en cas de mise en œuvre du PIDA est en cours d'étude.
- La commune réalise des tests de diminution de la puissance de l'éclairage public en cours de nuit sur les points lumineux doubles.
- La commune a acheté un aspirateur à feuilles.
- Les boîtes aux lettres du Ciastel ont été changées et déplacées de l'autre côté du pont sur le Bourdoux.

## **13 – QUESTIONS DIVERSES**

- Le goûter de Noël de l'École aura lieu le Jeudi 21 décembre à 16h30 (salle des fêtes).
- La cérémonie des vœux aura lieu le Samedi 20 Janvier à 16h00.
- Afin de pallier les risques persistants de chute de neige sur la voie publique, des courriers en lettres recommandées avec accusé réception ont été envoyés à tous les propriétaires qui sont en infraction pour non-respect de l'arrêté municipal de 1999 qui rend obligatoire la pose d'arrêts de neige sur les toitures des maisons du cœur de village.

- Suite à une rencontre de bilan de fin de saison avec les gérants de l'auberge Roche Grande, le conseil municipal a décidé de pas renouveler leur bail à son échéance.
- Afin de répondre aux nouvelles obligations réglementaires de transmission des actes d'Etat-Civil, la commune a commandé au SICTIAM la numérisation de l'intégralité de ses registres.

La séance est levée à 20h30.